

I.

MINISTÈRE
de
l'Instruction Publique et
des Beaux-Arts

Beaux-Arts

République Française

Palais-Royal, 128. OCT. 1931

Avis de Classement

Le Directeur Général des Beaux-Arts, Membre de l'Institut
à Monsieur René GUILLAUME, Architecte Ordinaire
des Monuments Historiques.
Représentant du Ministre des Beaux-Arts à la Commission
Départementale des Monuments Naturels et des Sites.

J'ai l'honneur de vous informer, à toutes
fins utiles, que par arrêté en date du 27 OCT 1931
Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts a ins-
crit
sur la liste des sites classés:

Le pécêtre de la Chapelle Ste-Anne à
St-DOLAY (Morbihan).

~~Par Délégation:~~
Le Chef du Bureau
Monuments Historiques

